



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9108^e séance

Mardi 9 août 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Zhang Jun/M. Geng Shuang (Chine)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Gasri
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Inde	M ^{me} Kamboj
Irlande	M ^{me} Moran
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M. Kvalheim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Quinzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2022/576)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Quinzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2022/576)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme ; M. Weixiong Chen, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ; et M. Martin Ewi, chercheur principal à l'Institute for Security Studies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/576, qui contient le quinzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : À l'approche de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, célébrée le 21 août, je voudrais tout d'abord exprimer mes sincères condoléances aux gouvernements et aux peuples des États Membres qui ont souffert d'attaques terroristes. Malheureusement, le fléau du terrorisme reste une menace importante, qui touche la vie de civils innocents partout dans le monde. Mes pensées vont aux personnes rescapées et aux personnes endeuillées.

Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter le quinzième rapport du Secrétaire général (S/2022/576) sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace, conformément à la résolution 2610 (2021).

Il semble que, chaque fois que je me présente devant le Conseil pour présenter le rapport du Secrétaire général, un événement important se produit juste avant. Cette fois-ci, c'est la mort d'Al-Zawahiri. L'hiver dernier (voir S/PV.8963), c'était l'attaque de Daech à Hassaké, et en août 2021 (voir S/PV.8839), c'était la prise de pouvoir des Taliban en Afghanistan.

Je suis ravi que M. Chen, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, se joigne à moi pour présenter le rapport (voir S/2022/547) que notre bureau a préparé en collaboration avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions sous la direction de M. Edmund Fitton-Brown. Alors qu'il est parvenu à la fin de son mandat, je tiens à le remercier sincèrement de son service dévoué et de sa collaboration constructive avec mon bureau au cours des cinq dernières années.

Malgré sa défaite territoriale et les pertes subséquentes parmi ses dirigeants, Daech continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales, qui ne cesse de s'accroître depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Daech et ses affiliés continuent d'exploiter les dynamiques de conflit, les fragilités en matière de gouvernance et les inégalités pour inspirer, planifier et organiser des attaques terroristes. Ses membres continuent de mettre à profit les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et d'utiliser à mauvais escient les espaces numériques pour intensifier leurs efforts visant à recruter des sympathisants et à attirer des ressources.

Le groupe a également augmenté de manière considérable l'utilisation de systèmes de drones aériens au cours de l'année écoulée, notamment dans le nord de l'Iraq. Daech y est parvenu en recourant en partie à une structure interne largement décentralisée, qui est évoquée dans le présent rapport et dont l'existence a été établie grâce aux informations fournies par les États Membres à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions. Cette structure s'articule autour d'une soi-disant « direction générale des provinces » et de bureaux qui lui sont associés et a été mise en place pour gérer les activités terroristes et leur financement dans le monde entier. Ces bureaux opèrent non seulement en Iraq et en Syrie, mais aussi en dehors de la principale zone de conflit, les plus actifs étant signalés en Afghanistan, en Somalie et dans le bassin du lac Tchad. Par l'intermédiaire de cette structure, les dirigeants de Daech incitent les partisans du groupe à commettre des attentats et préservent leur capacité de contrôler les flux de financement et de les orienter vers leurs affiliés partout dans le monde.

Si elle n'est pas surprenante, l'existence de telles structures est un rappel alarmant des objectifs et des aspirations à long terme de Daech. Il est indispensable de mieux comprendre et de surveiller en permanence cette structure pour déjouer et prévenir la menace posée par Daech. Le renforcement de la coopération internationale et régionale, notamment au moyen de mécanismes d'échange d'informations, demeure essentiel à cet égard.

La menace posée par Daech et ses affiliés reste plus grave dans les sociétés en proie à un conflit. La frontière entre l'Iraq et la Syrie est encore très vulnérable, et l'on estime qu'au moins 10 000 combattants opèrent dans cette zone. Depuis cette région, le groupe a lancé une intense campagne d'opérations à l'échelle mondiale en avril pour venger la mort de ses hauts responsables qui ont été tués dans le cadre des opérations antiterroristes.

En Afghanistan, le nombre d'attaques revendiquées par le groupe local affilié à Daech ou qui lui ont été attribuées a diminué. Ce nombre a toutefois considérablement augmenté depuis que les Taliban ont pris le contrôle du pays l'année dernière. Leur présence s'est étendue aux régions du nord-est et de l'est du pays.

En Afrique, la situation s'est encore détériorée depuis le dernier rapport du Secrétaire général (S/2022/576), du fait de l'expansion de Daech en Afrique centrale, en Afrique du Sud et en Afrique de l'Ouest. Depuis l'Ouganda, un groupe affilié à Daech a élargi sa zone d'opérations à la République démocratique du Congo, tandis qu'un autre groupe affilié, qui avait été mis hors d'état de nuire l'année dernière suite à des opérations militaires, a intensifié les attaques à petite échelle dans la province de Cabo Delgado, au Mozambique. Cette expansion touche aussi des pays qui, jusqu'à une date récente, avaient été largement épargnés par les attaques, comme les pays riverains du golfe de Guinée.

Les effets potentiels des défis liés aux changements climatiques et de l'insécurité alimentaire mondiale sont particulièrement préoccupants en Afrique de l'Ouest, notamment au Sahel, où ils risquent d'exacerber les fragilités et d'alimenter les dynamiques des conflits locaux susceptibles de favoriser la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

Bien qu'ils soient surtout présents et actifs dans les sociétés où sévissent des conflits violents, Daech et les groupes qui lui sont affiliés cherchent également à encourager ou à lancer des attaques dans des zones où

il n'y a pas de conflit, pour créer un climat de peur et à des fins de projection de puissance. En Europe, Daech a appelé ses sympathisants à profiter de l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie et du conflit en Ukraine pour mener des attaques.

Malgré la persistance de la menace, les efforts conjoints déployés par les États Membres continuent de porter leurs fruits. Daech et ses affiliés continuent d'esuyer des pertes importantes au niveau de leur direction, notamment la mort du chef de Daech en février, comme indiqué dans mon dernier exposé (voir S/PV.8963). En outre, si les dirigeants de Daech gèrent toujours entre 25 et 50 millions de dollars d'actifs, ce montant est nettement inférieur aux estimations d'il y a trois ans. La diversité des sources, tant licites qu'illicites, utilisées par Daech pour financer les activités terroristes et exercer un contrôle sur les groupes et les combattants qui lui sont affiliés, souligne l'importance qu'il y a à déployer des efforts soutenus pour lutter contre le financement du terrorisme. À cet égard, je me félicite que le Groupe d'action financière et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes aient rejoint le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme en avril de cette année.

Je me félicite également du rapatriement par le Gouvernement iraquien de plus de 2 500 ressortissants irakiens qui étaient bloqués dans des camps et autres installations dans le nord-est de la Syrie, ainsi que du rapatriement, le mois dernier, par le Tadjikistan et la France de 146 femmes et 51 enfants, respectivement. Je reste toutefois profondément préoccupé par le fait que les progrès limités réalisés jusqu'à présent en matière de rapatriement des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille depuis ces camps sont largement éclipsés par le nombre de personnes qui vivent toujours dans une situation précaire et qui continuent de se détériorer.

Des dizaines de milliers de personnes, dont plus de 27 000 enfants originaires de l'Iraq et d'une soixantaine d'autres pays, sont toujours confrontées à d'énormes problèmes de sécurité et à des difficultés humanitaires, qui sont encore aggravés par une recrudescence de la violence, dont des dizaines d'assassinats, qui a été signalée récemment. En outre, ces personnes, dont beaucoup sont des enfants qui n'ont pas choisi d'être là, sont toujours privées de leurs droits fondamentaux et sont exposées à un risque réel de radicalisation ou de recrutement.

Il est impératif que les États Membres se penchent de toute urgence sur les conséquences à long terme qui pourraient s'ensuivre si rien n'est fait rapidement pour remédier à cette situation dangereuse. Je me fais l'écho des appels répétés lancés par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils redoublent d'efforts pour faciliter le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité de toutes les personnes qui sont toujours bloquées dans ces camps et autres installations. Avec le concours de l'UNICEF, mon bureau dirige le Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, composé de 15 entités chargées d'appuyer les efforts des États Membres en matière de responsabilité, de protection, de réadaptation et de réintégration de leurs nationaux revenant de la Syrie et de l'Iraq. Nous serions heureux de recevoir des contributions au fonds d'affectation spéciale pluripartenaire, pour que ces activités puissent se poursuivre.

La menace persistante que représente Daech, ainsi que l'ampleur des défis qu'il pose, soulignent l'importance de prendre des mesures non militaires pour lutter contre le terrorisme et faire face à ses conséquences. Il est indispensable de régler les conflits qui ont facilité la montée en puissance de Daech et de son prédécesseur Al-Qaïda pour créer les conditions propices à leur défaite. Cependant, si nous voulons venir à bout de ce fléau, nous devons aussi remédier aux vulnérabilités, aux griefs sociétaux et aux inégalités qui sont exploités par ce groupe, et promouvoir et défendre les droits humains et l'état de droit.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chen.

M. Chen (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter un exposé à ses membres sur le quinzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2022/576).

Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov d'avoir donné un aperçu du rapport, ainsi que le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de leur précieuse collaboration dans la préparation du rapport.

La menace constituée par Daech et ses affiliés reste à la fois mondiale et évolutive. En dépit des pertes récentes parmi ses dirigeants, Daech continue de tirer profit des conditions propices à la propagation du terrorisme pour recruter ainsi que pour organiser et exécuter des attaques complexes. L'exploitation des fragilités liées aux conflits est toujours au cœur de cette stratégie, notamment en Iraq, en République arabe syrienne et sur tout le territoire africain. La situation qui règne en Afrique, particulièrement en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et au Mozambique, se fait plus inquiétante.

Le terrorisme n'existe pas dans le vide. Nous sommes face à des problèmes mondiaux qui se chevauchent et risquent de compliquer notre lutte contre le terrorisme et d'exacerber la menace posée par Daech et d'autres groupes terroristes. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport (S/2022/576), la crise alimentaire mondiale pourrait favoriser encore la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) continue de s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 2617 (2021), tout en aidant les États Membres à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil. Après deux ans d'évaluations virtuelles et hybrides en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la DECT a pu reprendre cette année ses visites d'évaluation sur site au nom du Comité contre le terrorisme.

Nous poursuivons également l'analyse des questions émergentes, des tendances et des faits nouveaux, et nous avons publié plusieurs produits analytiques et de recherche à cet égard, notamment un rapport synthétisant nos vastes consultations avec les organisations de la société civile africaines sur les principales tendances et évolutions relatives à Daech en Afrique ; une étude sur la corrélation entre les cadres antiterroristes et le droit international humanitaire ; un rapport établi conjointement avec l'International Peace Institute sur la relation entre la masculinité et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, et tout récemment, une étude sur les liens entre l'exploitation, le commerce et le trafic des ressources naturelles et le financement du terrorisme.

La DECT, en coordination et coopération étroites avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres partenaires clés, s'attache aussi à soutenir tout un éventail d'activités de renforcement des capacités sur la base des recommandations du Comité contre le terrorisme.

Un multilatéralisme renforcé, la coopération internationale et la solidarité mondiale sont les seuls moyens de contrer une menace terroriste mondiale comme celle que représente Daech. Une approche globale et coordonnée qui mobilise l'ensemble du système des Nations Unies reste cruciale pour élaborer et mettre en œuvre des mesures antiterroristes efficaces. Ces stratégies et mesures doivent être adaptées à chaque contexte, tenir compte de l'âge et du genre et respecter les droits humains. La DECT demeure déterminée à aider le Conseil, le Comité et les États Membres dans ces efforts, tout en accélérant la coopération et la collaboration avec les parties prenantes.

Pour terminer, j'informe le Conseil de la réunion spéciale à venir du Comité contre le terrorisme sur l'utilisation des technologies émergentes à des fins anti-terroristes, qui se tiendra du 28 au 30 octobre à New Delhi et à Mumbai, en Inde. J'espère que la manifestation servira de forum pour améliorer et renforcer encore nos efforts multilatéraux et multidimensionnels de lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Chen de son exposé.

Je note avec grand plaisir que le Secrétariat est en mesure de permettre qu'un exposé soit présenté en chinois.

Je donne la parole à M. Ewi.

M. Ewi (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, de cette occasion de m'adresser au Conseil de sécurité sur une question aussi importante que la menace que Daech fait peser sur la communauté internationale. Au nom de l'Institute for Security Studies, un des principaux laboratoires d'idées sur la sécurité humaine en Afrique, je vous félicite, et avec vous, votre gouvernement, de votre direction dynamique du Conseil.

Je me joins également à vous et aux autres membres du Conseil pour féliciter le Secrétaire général de son excellent rapport (S/2022/576), présenté par le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme. De manière générale, nous souscrivons à l'analyse présentée dans le rapport, qui met vraiment en évidence certains des aspects épineux de la menace constante que Daech constitue pour la communauté internationale.

Je voudrais toutefois utiliser les quelques minutes qui viennent pour sortir du cadre du rapport afin d'offrir quelques réflexions sur les raisons pour lesquelles, d'une part, la menace que Daech fait peser sur l'Afrique s'accroît de jour en jour et, d'autre part, le continent

n'est pas seulement une plaque tournante mais pourrait bien être aussi l'avenir du califat.

La présence de l'État islamique en Afrique aujourd'hui est profondément ancrée et préoccupante. Le groupe étend son influence hors de toute proportion. Au moins 20 pays d'Afrique subissent directement les activités de l'État islamique. Une vingtaine d'autres sont utilisés à des fins logistiques et pour mobiliser des fonds et d'autres ressources. Il y a maintenant des pôles régionaux, qui sont devenus des couloirs d'instabilité en Afrique.

Le bassin du lac Tchad est toujours la plus vaste zone d'opérations du groupe ; le Sahel, particulièrement la région du Liptako-Gourma, est désormais ingouvernable ; la Somalie reste le point chaud de la Corne de l'Afrique. Il y a récemment eu des tentatives de prendre le contrôle de l'Ouganda et de déstabiliser le pays. Elles ont échoué, mais la menace que représente Daech, par l'intermédiaire des Forces démocratiques alliées, qui lui sont affiliées, n'en demeure pas moins sérieuse. Le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » a transformé certaines régions de la République démocratique du Congo et du Mozambique en abattoirs humains.

En l'état actuel, aucune des cinq régions géopolitiques définies par l'Union africaine n'est épargnée. Le recours à des affiliés locaux est toujours le modèle le plus efficace de Daech en Afrique. Cela dit, quels sont les facteurs qui rendent Daech si efficace en Afrique ? Il y en a plusieurs mais, pour ne pas prendre trop de temps, je n'en citerai que quelques-uns.

Le premier tient à la présence de ressources naturelles. Le terrorisme en Afrique est plus ou moins une bataille autour des ressources naturelles de l'Afrique. Cela ressort clairement des positionnements stratégiques des groupes terroristes en Afrique. Daech ne fait pas exception : ces groupes sont implantés dans les zones frontalières, où les pays se croisent et surtout dans lesquelles se trouvent les ressources naturelles. Dans son rapport, le Secrétaire général met l'accent sur les sources de financement de Daech. Nous voyons en Afrique que ces groupes ont pratiquement la capacité de s'autofinancer, soit par l'extraction directe de ressources naturelles, en particulier l'extraction artisanale de l'or, soit par le recours à des réseaux étendus.

Je voudrais citer un rapport récent, publié en mai dernier en Afrique du Sud par des journalistes d'investigation. Le rapport expose en détail certaines méthodes et certains réseaux informels utilisés pour mobiliser d'énormes sommes d'argent. Il décrit la façon dont plus de 6 milliards de rands, soit environ 400 millions de dollars, ont été mobilisés en recourant à toute une gamme

de méthodes, notamment l'utilisation de boutiques spaza, autrement dit des échoppes informelles, et du système bancaire *hawala* en Afrique du Sud, pour financer des groupes affiliés à Daech au Mozambique, au Kenya, en République démocratique du Congo et ailleurs.

Le mécontentement persistant face aux injustices mondiales et au manque de volonté politique de régler le problème palestinien restent un cri de ralliement pour de nombreux jeunes en Afrique. C'est la principale source de radicalisation et la raison pour laquelle de nombreux jeunes rejoignent les rangs de Daech. Bien que les chercheurs occidentaux aient tendance à négliger le rôle de la pauvreté, les études que nous avons réalisées en Afrique montrent, preuves empiriques irréfutables à l'appui, que nombre des jeunes ayant rejoint les rangs de Daech et d'autres groupes terroristes en Afrique l'ont fait à cause de la pauvreté et du chômage. Daech a exploité les communautés pauvres pour recruter des membres et gagner leur appui.

Le troisième facteur est la capacité de Daech de collaborer avec d'autres groupes terroristes et criminels sur le continent. Nous sommes témoins d'une chose qui se produit rarement ailleurs : la collaboration, en particulier les opérations conjointes entre Daech et Al-Qaida. Après l'éclatement des groupes terroristes observé durant la période qui a suivi le 11 septembre 2001, nous voyons désormais des alliances, des fusions et des regroupements de groupes terroristes, indépendamment de leur credo idéologique. Le rassemblement de groupes affiliés à Al-Qaida, sous l'égide du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), en 2017, a marqué une nouvelle ère pour le terrorisme jihadiste en Afrique. Le GSIM a réussi à s'associer à des groupes affiliés à Daech, tels que l'État islamique du Grand Sahara, pour commettre certaines des attaques terroristes les plus importantes et les plus horribles en Afrique de l'Ouest et au Sahel. La concentration de ces attaques au Burkina Faso et au Mali illustre les conséquences de ce phénomène sur la gouvernance. Boko Haram ou la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » a démontré la puissance de ces liens et de ces croisements d'expériences entre les organisations terroristes en Afrique. Le groupe a grandement bénéficié, tant matériellement que financièrement, ainsi que sur le plan du recrutement, de l'appui des éleveurs, des bandits, des ravisseurs et des creuseurs artisanaux, et de sa collaboration opérationnelle avec ces derniers.

Le quatrième facteur est l'incohérence des mesures prises par les États, ou ce que j'appelle le deux

poids, deux mesures au niveau international. Nous le constatons dans l'effet amont-aval. Après la proclamation du califat en Syrie et en Iraq, la communauté internationale a mis sur pied ce que l'on a appelé la Coalition mondiale contre Daech. Le terrorisme est passé de l'amont à l'aval en Afrique. Le continent a été la première victime des activités menées en amont en Syrie et en Iraq, mais aucune coalition similaire n'a été mise en place pour vaincre Daech en Afrique ou pour contrer la menace en aval. Autrement dit, l'Afrique a dû supporter seule les conséquences des déplacements de ceux qui fuyaient la Syrie et trouvaient refuge sur le continent.

Le cinquième facteur est lié à l'essoufflement de la guerre contre le terrorisme en Afrique. De nos jours, nous n'entendons plus parler de conférences ou de nouvelles initiatives prises par les pays africains pour lutter contre le terrorisme, même au niveau de l'Union africaine, où ces efforts sont en déclin. L'élan suscité par le 11 septembre 2001 s'agissant de lutter contre le terrorisme s'essouffle rapidement.

Le sixième facteur est la politique adoptée par les pays africains en réponse au terrorisme, que j'appelle politique de l'autruche. C'est particulièrement vrai pour ce qui est des alertes rapides concernant le terrorisme. Dans de nombreux pays, lorsque le terrorisme fait son apparition, on a tendance à en faire abstraction, à ne pas l'admettre, à ne pas l'appeler par son nom et à prétendre qu'il ne se passe rien. Nous avons également constaté que même si les pays reconnaissent qu'il se passe quelque chose, ils ont tendance à croire qu'il s'agit d'une menace qui peut être éliminée avec les moyens locaux.

Or nous avons tous vu que la politique de l'autruche n'est pas la bonne. L'absence de mécanismes de réaction rapide et d'alerte rapide concernant le terrorisme en Afrique est un des facteurs qui continuent à alimenter Daech et Al-Qaida. La souveraineté est utilisée pour dissimuler la menace jusqu'à ce qu'elle couve et devienne incontrôlable. Une fois la menace devenue incontrôlable, la communauté internationale est alors appelée à l'aide. Nous constatons ce phénomène au Bénin et au Togo, qui sont les derniers pays côtiers d'Afrique en date à subir des attaques concentrées menées par Daech et d'autres groupes terroristes. Nous avons également vu ce phénomène au Mozambique, lorsque le terrorisme a fait son apparition. Nous l'avons vu au Nigéria, au Cameroun et dans de nombreux autres pays, où un mauvais diagnostic a été posé sur la menace et où les réponses apportées ont également été inadaptées.

Le septième facteur est la dépendance excessive à l'égard de stratégies militaristes étroites qui ne sont pas adaptées. On attend toujours de voir les résultats concrets des nombreuses opérations de soutien à la paix menées pour lutter contre le terrorisme en Somalie, dans le bassin du lac Tchad, au Sahel et maintenant au Mozambique. Ces stratégies ont en revanche entraîné d'indicibles souffrances humaines et violations des droits de l'homme. Elles ne disposent pas non plus des ressources et des fonds dont elles ont besoin pour être efficaces. Les stratégies militaires et de sécurité sont nécessaires, mais elles doivent s'inscrire dans le cadre d'une démarche plus large qui s'attaque aux causes profondes du terrorisme, en particulier aux racines politiques, socioéconomiques et idéologiques de ce phénomène. La marginalisation de la société civile signifie qu'il n'y a personne pour parler aux membres des communautés et personne pour demander des comptes aux États.

Le huitième facteur est le divorce entre la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la lutte contre le terrorisme en Afrique. Malgré la convergence et les liens grandissants entre le terrorisme et la criminalité organisée, les personnes qui combattent ces phénomènes en Afrique ne communiquent pas entre elles. L'absence d'un centre politique pour la lutte contre le terrorisme en Afrique a conduit à des réponses fragmentées et incohérentes. Dans le passé, l'Organisation de l'unité africaine a joué le rôle de centre politique pour la lutte anticoloniale, qui a finalement été remportée. Nous avons besoin d'un centre politique similaire pour la lutte contre le terrorisme.

Que peut faire le Conseil de sécurité ? Je voudrais conclure mon intervention en soulignant que pour vaincre Daech en Afrique, la stratégie doit aller au-delà du groupe et s'attaquer également à ses alliances avec Al-Qaïda et à ses liens avec d'autres groupes criminels, notamment les bandits, les éleveurs, les bandes organisées et divers groupes liés à la criminalité organisée.

Le Conseil peut mobiliser un appui à la lutte contre le terrorisme en Afrique, en particulier du matériel et des fonds pour les nombreuses opérations de soutien à la paix en cours dans diverses régions.

Le Conseil doit se rapprocher et s'impliquer davantage. En Afrique, on a le sentiment que le Conseil de sécurité, basé à New York, est trop éloigné. Par conséquent, de nombreuses décisions du Conseil ne sont pas appliquées. Je pense que certaines situations comme celle qui a dégénéré à Cabo Delgado méritait une visite

du Conseil au Mozambique, en signe de solidarité et pour faire respecter le droit international. L'absence du Conseil signifie que même les sanctions ne sont pas appliquées. La plupart des terroristes inscrits sur la liste noire ne savent pas qu'ils sont sur cette liste car, à part le Conseil, personne ne leur dit rien. Le Conseil doit trouver un moyen pour que, lorsqu'il adopte des résolutions, ce soit communiqué aux personnes concernées sur le terrain, notamment au niveau des communautés.

Je pense également que la solution se trouve au niveau des communautés, car les terroristes y obtiennent un appui en manipulant la population. Par conséquent, le Conseil doit travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour former un centre politique et générer l'élan nécessaire pour relancer la lutte contre le terrorisme sur le continent.

Pour terminer, je suis convaincu que le Conseil peut faire davantage pour mobiliser l'appui à la société civile en Afrique, afin qu'elle serve d'interlocutrice entre le Conseil et les populations. À cette fin, le Conseil pourrait envisager de se réunir avec les organisations de la société civile afin de leur donner les moyens d'agir et de renforcer leur rôle en ce qui concerne l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Ewi de son exposé. Nous apprécions son analyse et les informations fournies, ainsi que les recommandations pratiques formulées dans ses observations. Je pense que toutes ces informations sont d'une grande valeur pour les travaux du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, le Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M. Chen, et M. Ewi de leurs exposés. Les États-Unis remercient également le Secrétaire général Guterres des efforts conjugués déployés par le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales ayant contribué à la rédaction de son rapport utile (S/2022/576) et à la séance d'information d'aujourd'hui.

Daech et d'autres organisations continuent de tirer parti des conflits, des défaillances de la gouvernance, des troubles politiques, des inégalités socioéconomiques

et des griefs pour attirer des partisans et des ressources, ainsi que pour inspirer et organiser des attaques terroristes. La communauté internationale doit accompagner les efforts consentis par les communautés vulnérables pour s'opposer aux appâts de l'extrémisme violent.

Nous convenons avec le Secrétaire général que la tragédie humaine résultant du prétendu califat de Daech concerne notamment les dizaines de milliers de ressortissants étrangers, principalement des femmes et des enfants, qui résident actuellement dans des camps de personnes déplacées. Cette situation constitue une crise inacceptable sur les plans humanitaire, des droits humains et de la sécurité.

Le rapatriement des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille, suivi de poursuites judiciaires, de réhabilitation et de réintégration, selon qu'il conviendra, constitue le meilleur moyen de faire répondre ces individus de leurs crimes. Le rapatriement permet également d'éviter une plus grande radicalisation conduisant à l'extrémisme violent, ainsi que des déplacements incontrôlés de combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille.

Nous nous félicitons des efforts fournis par l'Iraq et d'autres États Membres de l'ONU qui ont rapatrié des ressortissants au cours des six derniers mois. Nous exhortons les États Membres à tirer parti du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, ou à y contribuer. Les États-Unis restent disposés à soutenir les États Membres qui souhaitent ramener leurs ressortissants chez eux.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par la menace terroriste croissante dans diverses régions d'Afrique, évoquée dans l'évaluation du Secrétaire général. Pour soutenir leurs activités illicites, les affiliés de Daech et d'Al-Qaida continuent de tirer parti des conflits latents qui perdurent en Afrique, ce qui leur confère une létalité accrue. La « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » mérite une attention particulière, car c'est devenu le plus large affilié de Daech, et l'un des plus meurtriers, hors de son territoire principal. Les États-Unis continuent de fournir à leurs partenaires africains une assistance cruciale en matière de lutte contre le terrorisme pour perturber et affaiblir les entités affiliées à Daech et à Al-Qaida, et soulignent que des forces de l'ordre compétentes et des interventions élargies des services de sécurité sont essentielles pour prévenir et combattre le terrorisme.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, il est crucial que la communauté internationale étende à l'Afghanistan la lutte visant à priver Al-Qaida et ses affiliés de tout refuge. Comme l'a récemment relevé le Secrétaire d'État Blinken, en accueillant et en hébergeant à Kaboul le chef d'Al-Qaida, Ayman Al-Zawahiri, les Taliban ont violé de manière flagrante aussi bien l'accord de Doha que leurs assurances répétées au monde entier qu'ils ne permettraient pas que le territoire afghan soit utilisé par des terroristes pour menacer la sécurité d'autres pays. Outre Al-Qaida, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan reste une menace et continue de planifier des attaques complexes qui prennent pour cible les civils, notamment les minorités ethniques et religieuses vulnérables.

Enfin, comme le note à juste titre le Secrétaire général dans son rapport, pour lutter efficacement contre le terrorisme, il est indispensable de bien comprendre les structures de pouvoir et les pratiques sexistes dans la société. Par conséquent, les références au genre dans les documents du Conseil relatifs à la lutte contre le terrorisme sont d'une importance capitale.

Le rapport du Secrétaire général nous rappelle avec force l'évolution de la menace que représente Daech et nous appelle tous à des efforts plus concertés et équilibrés pour contrer cette menace. À l'avenir, nous devons faire fond sur le rapport pour déterminer les mesures que nous pouvons prendre, afin que le prochain rapport du Secrétaire général sur Daech montre bien que la pression exercée ensemble a une incidence accrue sur ce groupe.

M. Kvalheim (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov, le Directeur exécutif par intérim Chen et M. Ewi de leurs exposés instructifs d'aujourd'hui.

Nous restons préoccupés par le fait que la menace posée par Daech et ses affiliés reste élevée, en particulier dans les zones de conflit, et que cette tendance négative persiste malgré la perte de nombreux dirigeants subie par le groupe ces derniers mois. Même s'il a perdu des territoires en Syrie et en Iraq, le groupe peut encore mener des attaques dans cette région et sa présence ailleurs continue de croître, notamment en Afghanistan et en Afrique.

Comme le rappelle une fois de plus le Secrétaire général dans son rapport (S/2022/576), Daech survit en exploitant délibérément toute une série de vulnérabilités, notamment les conflits armés, l'instabilité politique, les inégalités économiques et les atteintes aux droits humains, afin de radicaliser et d'attirer des

recrues. C'est pourquoi il est crucial que les efforts de lutte contre le terrorisme s'inscrivent dans une stratégie politique plus large, qui soit appropriée à ce contexte.

Par conséquent, la communauté internationale doit accorder une attention particulière aux effets potentiels du climat géopolitique actuel sur les facteurs sous-jacents de la radicalisation. Après les ravages causés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la guerre de la Russie contre l'Ukraine a davantage déstabilisé les chaînes d'approvisionnement mondiales, exacerbant l'inflation, les pénuries d'énergie et l'insécurité alimentaire. Il s'agit là d'un terrain fertile qui permet à Daech de continuer à propager son idéologie haineuse.

La Norvège prend note de l'appui de l'ONU aux efforts de lutte contre le terrorisme des États Membres, tel que souligné dans le rapport du Secrétaire général, et nous félicitons l'Organisation de son action globale dans ce domaine, suivant les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Cependant, le rapport met également en exergue la nécessité de se doter d'un cadre de suivi et d'évaluation plus solide afin de mieux évaluer les répercussions des activités de lutte contre le terrorisme menées par l'ONU sur le terrain. En effet, nous constatons un hiatus entre les préoccupations que le rapport détaille à propos de la menace que représente Daech et la confiance avec laquelle il décrit les mesures de renforcement des capacités prises par l'ONU. Un lien analytique plus clair entre les deux est indispensable pour garantir la cohérence des activités entreprises et en démontrer les effets.

Pour être efficaces, les efforts de lutte contre le terrorisme déployés tant par les États Membres que par l'ONU doivent être guidés par une approche préventive, axée sur l'ensemble de la société et tenant compte des risques de conflit, des questions de genre et des droits humains. Ce n'est qu'en adoptant une telle stratégie, qui remédie aux causes profondes du terrorisme de manière globale et intégrée, que nous parviendrons à créer une véritable résilience et à vaincre Daech une bonne fois pour toutes.

M^{me} Gasri (France) : J'aimerais à mon tour rendre hommage aux victimes du terrorisme alors qu'on s'approche de la Journée internationale du souvenir. Je remercie aussi les intervenants et salue l'action coordonnée du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, action coordonnée qui est indispensable pour garantir l'efficacité de la réponse onusienne au terrorisme. L'inclusion de la société civile est également essentielle, et je me réjouis de la contribution de Martin Ewi et de ses propositions concrètes.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/576) est clair. La menace de Daech est en constante augmentation, en particulier en Afghanistan et sur le continent africain. Pour éliminer cette menace, nous devons maintenir une intense pression sur le terrain militaire. Nous sommes déterminés à mener ce combat aux côtés de nos partenaires régionaux et internationaux, au sein de la Coalition mondiale contre Daech et dans le cadre de la Coalition internationale pour le Sahel. Notre réponse, bien sûr, ne peut pas être uniquement sécuritaire. Il faut traiter les causes profondes de l'extrémisme et du terrorisme. Cela passe, par exemple, en Syrie par une solution politique crédible, viable et inclusive, conformément aux termes de la résolution 2254 (2015), et en Iraq par la stabilisation et la reconstruction du pays.

En Afghanistan, la récente neutralisation du chef d'Al-Qaïda est un succès pour la lutte contre le terrorisme. C'est également la confirmation de craintes maintes fois exprimées dans cette enceinte depuis plus d'un an. Les Taliban continuent d'offrir refuge et soutien aux groupes terroristes, en particulier à Al-Qaïda. Ils trahissent ainsi les engagements qu'ils ont pris devant la communauté internationale et que le Conseil a rappelés dans la résolution 2593 (2021).

Sur le continent africain, nous sommes préoccupés par l'extension des activités des Forces démocratiques alliées en Afrique centrale. La France encourage le Bureau de lutte contre le terrorisme à poursuivre ses efforts d'assistance pour renforcer les capacités des États, notamment dans la région des Grands Lacs. Pour lutter contre la menace terroriste à Cabo Delgado, au Mozambique, la France est engagée au sein de la mission militaire de formation de l'Union européenne, en soutien aux forces armées mozambicaines. L'Union européenne examine d'autres mesures de soutien supplémentaires aux efforts du Rwanda et de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour stabiliser la région. En Afrique de l'Ouest, la France soutient l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme, qui est opérationnelle en Côte d'Ivoire depuis 2019. Près de 940 stagiaires issus de 26 pays africains ont déjà reçu une formation depuis 2019. La France a mobilisé 24 millions d'euros depuis la conférence des donateurs du 12 juillet dernier, et 15 millions d'euros supplémentaires sont attendus en soutien à ces formations. Nous appelons tous les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies à soutenir cette institution.

Face à la menace terroriste, notre engagement s'appuie sur trois priorités.

La première priorité, c'est la lutte contre le financement du terrorisme. Face à la forte capacité d'innovation de ces groupes et aux formes émergentes de financement telles que les cryptoactifs ou les néobanques, nous devons nous montrer réactifs pour adapter le cadre de notre action collective. Nous appelons tous les États à mettre en œuvre la résolution 2462 (2019) et l'ONU à soutenir le renforcement des capacités dans ce domaine.

Notre deuxième priorité, c'est de lutter contre l'utilisation d'Internet par les groupes terroristes, qui en profitent pour diffuser leur propagande. La France continue de renforcer la réponse internationale, européenne et nationale, en lien avec le secteur privé. Nous venons de transposer en droit national le règlement européen qui avait été porté avec nos partenaires européens pour permettre le retrait rapide des contenus terroristes sur Internet. Nous nous réjouissons par ailleurs que l'Appel de Christchurch, que nous avons lancé avec la Nouvelle-Zélande, réunisse à ce jour plus de 55 États, la Commission européenne, deux organisations internationales et 14 entreprises. Nous nous réunirons en septembre pour discuter des avancées et étudier de nouvelles pistes d'action pour cet appel.

Par ailleurs, nous devons renforcer la lutte contre l'impunité pour les crimes commis par Daech. C'est dans cet esprit qu'avec la Suède, nous avons formé une équipe chargée d'enquêter sur les crimes commis contre la population yézidie en Syrie et en Iraq. Nous saisissons cette occasion pour rappeler notre soutien au travail de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et du Mécanisme international, impartial et indépendant. Les terroristes doivent être jugés aussi près que possible du lieu où leurs crimes ont été commis, où les preuves de leurs actes peuvent être trouvées, où les victimes pourront se voir accorder une réparation pour le préjudice qui leur a été causé. Nous soutenons d'ailleurs l'action du Fonds mondial pour les personnes rescapées, créé par le docteur Mukwege et Nadia Murad.

Enfin, pour conclure, j'aimerais rappeler qu'il importe que la lutte contre le terrorisme se fasse dans le respect du droit international humanitaire, du droit des réfugiés et des droits de l'homme.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la délégation chinoise d'avoir organisé la présente séance d'information sur les menaces que les actes terroristes font peser sur la paix et la sécurité internationales. Nous nous félicitons du

rapport du Secrétaire général (S/2022/576) sur le sujet et remercions le Secrétaire général adjoint, Vladimir Voronkov, et le Directeur exécutif par intérim, Weixiong Chen, de leurs exposés clairs et riches en informations. Nous remercions également M. Martin Ewi de nous avoir fait part de son point de vue en tant que représentant de la société civile.

Le rapport que nous avons reçu et les informations dont nous disposons confirment une augmentation de 17 % de l'incidence du terrorisme en 2021, notamment en Afrique, en Asie centrale et du Sud et au Levant. De plus, nous sommes préoccupés par l'évolution de la situation au Sahel, qui est en train de devenir l'épicentre du terrorisme et sur lequel les groupes terroristes étrangers, tels que Daech, concentrent désormais leurs activités. Cela s'est accompagné de la création d'affiliations avec des groupes terroristes locaux, qui menacent maintenant l'Afrique de l'Ouest côtière.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général et comme le confirme l'indice mondial du terrorisme de cette année, le terrorisme reste une grave menace, l'Afrique subsaharienne représentant à elle seule 48 % du nombre total de décès dus à cette menace. Il est inquiétant de constater que quatre des neuf pays ayant enregistré le plus grand nombre de morts causées par le terrorisme se trouvent également en Afrique subsaharienne, à savoir le Niger, le Mali, la République démocratique du Congo et le Burkina Faso.

Nous rappelons la résolution historique 1373 (2001), sur la lutte contre le terrorisme, qui a marqué l'engagement en faveur d'une approche mondiale pour faire face à la menace du terrorisme. Si des progrès ont été accomplis depuis la création du Comité contre le terrorisme, grâce aux mesures juridiques, opérationnelles et institutionnelles mises en place pour contrer la menace terroriste, il reste des lacunes considérables à combler. Cela reste le cas, notamment pour lutter contre le terrorisme dans des contextes nouveaux, comme en Afrique.

Alors qu'ils ont perdu du terrain dans d'autres parties du monde, les groupes terroristes se sont alliés à des groupes locaux en Afrique, tirant parti des problèmes d'insécurité causés par les changements climatiques, notamment le déplacement de communautés entières, les tensions religieuses, la faible résilience en matière de développement, la prolifération de militants et d'armes issus de conflits et l'absence de l'État dans de vastes régions, pour radicaliser et recruter des personnes vulnérables. Leurs gains territoriaux se sont accrus, tout comme leurs ambitions. Leurs réseaux étant

devenus plus souples et connectés au niveau mondial, avec un leadership adapté et des structures opérationnelles diverses, il est devenu de plus en plus difficile de lutter contre ces organisations terroristes. Les conséquences qui en découlent sur les économies nationales et la gouvernance, ainsi que les répercussions humanitaires sur les populations locales, doivent être une source de grave préoccupation pour le monde.

Étant donné la dynamique de la menace que représente le terrorisme pour la paix et la sécurité internationales, nous souhaitons formuler les quatre observations suivantes.

Premièrement, il est urgent de repenser la manière dont le Conseil de sécurité perçoit la menace posée par le terrorisme à la paix et à la sécurité internationales. Si, par le passé, une action coordonnée des forces de l'ordre s'est avérée suffisante pour lutter contre les organisations terroristes, aujourd'hui, l'ampleur et la nature des opérations des groupes terroristes requièrent des mesures mondiales fondées sur le renseignement et des moyens cinétiques et axées sur la recherche d'une paix durable. Les opérations de maintien de l'ordre ne sont plus efficaces à elles seules. L'intérêt de disposer de capacités militaires complémentaires contre les groupes terroristes est clair, quand on regarde les contextes de conflit où les moyens antiterroristes nationaux se révèlent eux-mêmes insuffisants, comme par exemple en Somalie, dans le nord du Mozambique, au Sahel, dans le nord-est du Nigéria et dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le terrorisme a des effets non seulement nationaux, mais aussi mondiaux, et sa planification, son financement et son organisation dépassent les frontières nationales. Il est donc important que le Conseil, tout en tenant compte de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, trouve de meilleures façons d'ancrer ses décisions dans les efforts régionaux de lutte contre le terrorisme sur le terrain. Il faudrait notamment que le Conseil agisse de manière unifiée quand il traite des organisations terroristes, et qu'il s'attaque à tous les groupes terroristes, sans discrimination. Il n'y a pas de bons ou de mauvais terroristes ; en fait, tous les terroristes sont mauvais. Nous devons condamner le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Deuxièmement, au vu de la multiplication des menaces terroristes dans les régions où les conflits sont à la hausse et des réseaux mondiaux que les terroristes entretiennent, le Conseil doit apporter son concours aux

initiatives intra et interrégionales de partage du renseignement afin de faire barrage à la collaboration transfrontière entre les groupes terroristes. Par conséquent, nous exhortons le Conseil à appuyer les mécanismes antiterroristes africains, tels que les cadres normatifs de l'Union africaine visant à prévenir et combattre le terrorisme, et la stratégie antiterroriste de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Initiative d'Accra et les efforts en cours qui tendent à déployer des forces anti-insurrectionnelles régionales contre les groupes terroristes et extrémistes. Nous sommes bien conscients de la pression exercée sur les capacités de maintien de la paix et devons accueillir favorablement la complémentarité efficace que les effectifs régionaux peuvent offrir face à la menace d'actes terroristes.

Cet appui doit également prendre la forme d'une assistance technique pour améliorer les capacités nationales des pays en développement, y compris dans le domaine des technologies émergentes. À cet égard, nous encourageons la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les groupes régionaux et les pays amis à maintenir leur coopération et leur appui au renforcement des capacités au profit des États Membres qui ont besoin de renforcer leurs stratégies en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, si nous notons l'interaction entre le financement du terrorisme et la criminalité transnationale organisée, nous constatons aussi que les groupes terroristes continuent d'être financés par des éléments étrangers. Dans ce contexte, nous insistons de nouveau sur la déclaration de la seizième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Malabo, qui appelle « tous les acteurs extérieurs à arrêter de soutenir les groupes terroristes sur le continent ».

Dans le cadre du renforcement de la lutte contre le financement local et extérieur du terrorisme, nous appelons instamment à la mise en place de partenariats authentiques avec les institutions régionales, telles que le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, créé pour faciliter la lutte contre le blanchiment d'argent dans la région et rompre les liens entre les moyens et la capacité de commettre des actes terroristes.

Il est capital de soutenir et de renforcer les initiatives régionales de ce genre afin de combattre le recours croissant aux cryptomonnaies comme moyen privilégié pour financer les activités terroristes. Nous nous

félicitons de l'appel à prêter davantage attention au lien qui s'installe entre les terroristes sur terre et les pirates en mer, en particulier dans le golfe de Guinée, alors que nous collaborons pour tarir leurs sources de financement et contrer toute expansion de leurs opérations. À cet égard, conformément à la résolution 2634 (2022), sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général en octobre et espérons qu'une fois publié, il aidera à identifier des façons de remédier à la menace.

Quatrièmement, il est nécessaire de promouvoir une approche multidimensionnelle et dynamique de la tâche consistant à prévenir et combattre le terrorisme, y compris en autonomisant les jeunes, en renforçant l'éducation à la paix, de même qu'en accordant plus d'attention et en rehaussant l'investissement consacré à la lutte contre les causes profondes du terrorisme, en particulier les déficits de gouvernance et de développement, et à l'amélioration des conditions socioéconomiques de la population.

Alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'agression en cours contre l'Ukraine ont dégradé la capacité budgétaire de nombreux pays en développement à répondre aux besoins croissants de leur population, il importe de renforcer l'appui mondial afin de contrecarrer les idéologies des groupes violents qui exploitent des vulnérabilités de longue date. Nous demandons vigoureusement des interventions mondiales adaptées, telles que l'annulation de la dette ou la restructuration de son remboursement, pour permettre aux pays concernés de reconstruire en mieux et de surmonter comme il convient leurs difficultés en matière de sécurité.

Pour terminer, il importe de souligner que le terrorisme n'attaque pas seulement des vies innocentes. Il représente un assaut frontal contre nos valeurs partagées, notre sens de la justice et les droits et la dignité intrinsèques de chaque personne. Le terrorisme, par essence, est un affront à l'humanité, et aucun pays n'est à l'abri. Je réaffirme par conséquent l'attachement du Ghana à l'objectif d'améliorer tous les outils antiterroristes disponibles au niveau multilatéral et régional et salue les efforts déployés pour opposer une réponse robuste qui contribue à contrer cette menace.

M. Biang (Gabon) : Je remercie M. Vladimir Voronkov, du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Weixiong Chen, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi que M. Martin Ewi, pour leurs édifiantes contributions qui nous donnent une mise

à jour des activités opérationnelles de Daech dans un contexte international marqué par de nombreux défis.

Nous sommes fortement préoccupés par l'ampleur de la menace terroriste, notamment en Afrique. En lançant leurs activités terroristes par tous les moyens, y compris par l'utilisation d'Internet, partout dans le monde, en particulier dans les zones de conflit, les groupes terroristes, y compris Daech, visent manifestement à déstabiliser les nations en y instaurant un climat de peur. La position de mon pays sur cette question est sans équivoque : le Gabon est contre toute idéologie et tout acte terroriste quel qu'il soit. Il est évident qu'aucune cause, aucune idéologie, aucune religion ne peut servir de prétexte aux atrocités des actes terroristes.

Le Gabon se félicite des efforts conjugués qui ont permis d'affaiblir la mouvance de Daech. Cependant, mon pays déplore que, depuis le dernier rapport du Secrétaire général (S/2022/576), la menace posée par ce groupe terroriste et ses affiliés demeure grande. Il faut craindre que la cascade de défis exacerbés par l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a plongé de nombreux pays dans une récession économique, n'amenuise notre capacité à faire face à ce fléau.

Le rapport du Secrétaire général note à ce propos la corrélation qui existe entre les difficultés structurelles éprouvées par certains pays sur le plan sécuritaire, social et économique, notamment en Afrique, et la progression dangereuse de l'influence et des activités de Daech. Il faut par ailleurs craindre que Daech ne tente de profiter des fissures actuelles de l'ordre international pour s'enraciner davantage et étendre son influence surtout partout où il pourrait trouver un terreau fertile, notamment dans les zones de conflit.

Ce qui reste frappant, c'est la capacité de la mouvance à rester active et à se renouveler, y compris par son attitude à mobiliser de considérables sommes d'argent par des réseaux criminels, ce qui lui permet de recruter et d'entretenir ses sombres objectifs. À cet égard, la capacité de Daech d'acquérir et de déployer des armes sensibles à haute létalité est préoccupante. Lutter efficacement contre le terrorisme international exige un ordre international apaisé et solidaire. C'est là une exigence fondamentale.

Car, si la menace terroriste demeure mondiale, le fait est que les groupes terroristes continueront à agir de manière opportuniste en tentant de s'établir dans les régions présentant des fragilités. L'architecture de lutte

antiterroriste doit demeurer dynamique, assortie d'une coopération internationale exemplaire, notamment dans le partage des informations. Il est fondamental de continuer à œuvrer en faveur d'une réponse internationale renforcée et plus efficace, par une mise en application élargie et effective des outils internationaux existants et un respect des normes dédiées à la lutte contre le terrorisme, qui sont nombreux et font l'objet d'une adaptation régulière, au gré des évolutions de la menace.

Un autre impératif est le renforcement des capacités et l'assistance technique aux États les plus vulnérables, sachant qu'en matière de lutte contre le terrorisme, il suffit d'un seul maillon faible pour fragiliser la réponse internationale dans son ensemble. Or, si le manque de mobilisation peut tenir à une insuffisante volonté politique, il dépend aussi pour beaucoup des moyens financiers, humains et techniques dont disposent les États. Aujourd'hui encore, le lien entre développement et terrorisme se pose avec beaucoup d'acuité, en particulier dans les États fragiles, souvent confrontés à des crises politiques ou sécuritaires, à la pauvreté, à l'absence de perspective pour les jeunes, qui créent un environnement propice à l'émergence de réseaux terroristes.

Une lutte efficace contre le terrorisme exige en définitive une approche holistique et un traitement approprié des défis socioéconomiques auxquels les États affectés sont confrontés, en accordant une attention toute particulière aux questions de justice sociale et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Une telle approche exige une solidarité internationale plus renforcée. Il est important de renforcer la lutte contre les trafics transnationaux mobilisés dans le financement du terrorisme. Il est évident que face aux liens avérés entre financement du terrorisme et criminalité organisée, qui se matérialisent par la mise à profit des différents trafics illicites par des organisations terroristes, la communauté internationale doit maintenir et renforcer les efforts engagés pour lutter contre ces trafics.

La problématique des retours et relocalisations des combattants étrangers apparaît comme un nouveau risque terroriste et s'avère être un réel sujet d'inquiétude en Afrique. Cette nouvelle menace est nourrie par la capacité de ces organisations à susciter des attaques à distance, en dehors de leurs zones d'implantation.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'appui de mon pays aux mandats des différents organes de lutte contre le terrorisme, tout en saluant l'élan d'unité dont fait preuve le Conseil dans la lutte contre le terrorisme. Nous devons continuer à bâtir sur nos acquis et ne point laisser les divergences contextuelles nous éloigner de l'objectif

d'éradiquer la menace terroriste, quelle qu'elle soit et où qu'elle se pose dans le monde, particulièrement en Afrique, où la menace se pose avec une acuité renouvelée.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance d'information, qui tombe à point nommé. Je remercie également de leurs exposés détaillés et complets M. Voronkov, Secrétaire général adjoint à la lutte contre le terrorisme, M. Chen, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, et M. Ewi, chercheur principal à l'Institute for Security Studies.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/576) montre, d'une part, que la menace terroriste est particulièrement élevée dans les zones de conflit, nous rappelant que le terrorisme et les conflits armés se renforcent mutuellement. Nous ne pouvons remédier à ce chevauchement que grâce à des stratégies globales, qui doivent prendre en compte les causes profondes tant des conflits que de la radicalisation propice au terrorisme. Il illustre, d'autre part, la façon dont les groupes terroristes peuvent chercher à recourir à des attaques en dehors des zones de conflit, dans le but d'attirer une attention et un appui accrus. Pour lutter efficacement contre le terrorisme, nous devons également comprendre la raison pour laquelle certaines personnes sont vulnérables à l'idéologie terroriste.

La situation des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille qui se trouvent dans des camps de détention en République arabe syrienne demeure préoccupante. Les conséquences humanitaires et sur les droits humains de cette situation nuisent à la sécurité internationale, entravent les initiatives de déradicalisation et risquent d'alimenter les discours terroristes. Le respect du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés ne constitue pas seulement une obligation juridique et morale, mais est au cœur de toute stratégie visant à lutter efficacement contre le terrorisme. La radicalisation et le recrutement dans les prisons sont les principales causes de la menace, et les conditions de détention précaires ne font qu'aggraver ces situations tragiques. La perspective d'un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité de ces personnes, en particulier des femmes et des enfants, peut les sauver de l'extrémisme violent. Le sort des enfants dans les familles de combattants terroristes étrangers est particulièrement inquiétant. Ce sont des victimes, pas des criminels, et le spectre de l'apatridie ne fait qu'exacerber leur vulnérabilité.

L'exclusion sociale, le chômage des jeunes, la xénophobie, la discrimination et les préjugés sont au cœur du terrorisme. Il n'est donc pas surprenant que le rapport cite l'exemple de la manière dont Daech parvient à faire grossir ses rangs en proposant des salaires plus élevés aux personnes dans le besoin. Les discours terroristes sont davantage susceptibles d'attirer les personnes qui se sentent exclues et dépossédées et qui cherchent un sens à leur vie et des moyens de survivre. En outre, comme l'a souligné le Secrétaire général, l'insécurité alimentaire pourrait exacerber les fragilités existantes et favoriser la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Par conséquent, il est impératif que les activités de lutte contre le terrorisme répondent simultanément aux préoccupations sociales, humanitaires et de sécurité. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies fournit d'importantes orientations à cet égard. L'appui aux personnes rescapées du terrorisme et à leurs familles doit également être au cœur de toute politique de lutte contre le terrorisme. Le Brésil attend avec intérêt la tenue du Congrès mondial des victimes du terrorisme, prévu en septembre. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour voir dans quelle mesure il est possible de fournir une meilleure assistance aux victimes du terrorisme, de faire respecter leurs droits et de répondre à leurs besoins.

Il convient de souligner que toute action de lutte contre le terrorisme doit être menée dans le strict respect du droit international, notamment la Charte des Nations Unies, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés. Lorsque l'état de droit n'est pas garanti, la méfiance à l'égard des institutions prospère. L'extrémisme violent conduisant au terrorisme peut trouver un environnement favorable lorsque la lutte contre le terrorisme échoue dans son objectif final de protéger la vie des personnes et leurs droits fondamentaux. Malgré toutes les résolutions du Conseil de sécurité comportant des obligations contraignantes en matière de lutte contre le terrorisme, il n'existe toujours aucun accord sur les paramètres exacts de ce qui constitue le terrorisme. Je tiens à réaffirmer que le Conseil de sécurité ne doit pas laisser un manque de clarté sur des questions ayant des répercussions pénales devenir la norme dans ses travaux, et ne doit pas non plus contourner la procédure régulière lorsqu'il désigne comme terroristes de nouveaux individus ou entités. Il est primordial que les décisions relatives à l'inscription d'individus et d'entités terroristes sur la Liste soient fondées sur des preuves solides.

Le Brésil condamne avec force le terrorisme sous toutes ses formes et est vivement préoccupé par la menace persistante que représentent Daech et ses affiliés. Le rejet du terrorisme est inscrit dans notre Constitution en tant que principe directeur de notre politique étrangère. La communauté internationale ne doit pas faiblir dans sa détermination à lutter contre le terrorisme, compte tenu des risques indéniablement graves qu'il comporte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés fort utiles le Secrétaire général adjoint à la lutte contre le terrorisme, M. Voronkov, et le Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), M. Chen. Je remercie également M. Ewi de ses observations.

Malgré les progrès réalisés s'agissant d'éliminer les dirigeants de Daech, la menace transnationale que font peser ce groupe et ses affiliés sur la paix et la sécurité internationales continue de s'accroître, comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport en date (S/2022/576). Cela montre que la Coalition mondiale contre Daech doit continuer de faire pression sur le groupe terroriste et s'assurer de sa défaite durable.

Par ailleurs, il importe de garder à l'esprit la menace terroriste en dehors de Daech. Notre lutte contre Al-Qaida reste une priorité mondiale et, alors que l'organisation se retrouve sans figure à sa tête après la mort d'Ayman Al-Zawahiri, il est impératif que l'élan de la communauté internationale ne faiblisse pas. Le Conseil de sécurité doit absolument envisager des mesures pragmatiques pour lutter efficacement contre la menace transnationale que représentent les groupes terroristes partout dans le monde. À ce titre, les Émirats arabes unis souhaitent mettre l'accent sur les principaux points suivants.

Premièrement, la technologie peut améliorer considérablement la qualité de vie des personnes. Cependant, elle peut aussi être une arme à double tranchant. Son évolution rapide et sa grande disponibilité commerciale compromettent les efforts déployés par les États Membres pour empêcher les groupes terroristes de l'utiliser à mauvais escient. Il n'en reste pas moins que les technologies émergentes peuvent fortement contribuer aux efforts visant à prévenir, à combattre et à éliminer le terrorisme. Par exemple, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

a utilisé l'intelligence artificielle pour analyser des quantités massives de données dans le cadre des procédures judiciaires ouvertes contre les membres de Daech.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son dernier rapport, Daech a considérablement renforcé son utilisation de systèmes de drones aériens acquis par divers moyens, notamment par des sociétés écrans et la transformation de drones commerciaux pour un usage légal. Il est impératif que la communauté internationale prenne de véritables mesures pour parer à l'acquisition de drones et de leurs pièces par les groupes terroristes, notamment Daech, les Chabab et les houthistes. Les principales failles du cadre international existant doivent également être recensées et corrigées, tout en gardant à l'esprit le rôle essentiel que les drones jouent en matière de lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, nous saisissons cette occasion pour mettre l'accent sur l'exploitation de l'islam par des groupes terroristes pour justifier leurs actes de violence et de haine par des appellations islamiques qu'ils se donnent eux-mêmes. Nous ne devons pas permettre à Daech et à d'autres groupes de détourner une religion de tolérance et accorder du crédit à leurs prétentions. Je tiens à répéter que le terrorisme n'a rien d'islamique. Par conséquent, nous appelons les États Membres et le système des Nations Unies à cesser d'utiliser les expressions « État islamique » lorsqu'ils font référence à Daech et à appliquer les mêmes principes pour prévenir l'exploitation de la religion par d'autres groupes terroristes.

Troisièmement, et c'est une priorité de premier ordre, le Conseil doit tout mettre en œuvre pour prévenir l'émergence de la prochaine génération de terroristes et d'extrémistes. À titre d'exemple, au camp de Hol, plus de 25 000 enfants risquent d'être radicalisés. Des efforts véritables doivent être consentis pour donner à ces enfants l'espoir d'un avenir plus pacifique et prospère. À cet égard, nous saluons le travail important réalisé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et d'autres entités pertinentes des Nations Unies pour appuyer les mesures de poursuite, de réhabilitation et de réintégration, qui tiennent compte des questions de genre et des besoins spécifiques des enfants.

Enfin, il est essentiel que le Conseil utilise tous les outils et instruments dont il dispose pour combler les lacunes de l'architecture antiterroriste actuelle et relever les nouveaux défis qui se posent à elle. Cela suppose d'envisager des mesures concrètes contre tous les individus, groupes ou entités impliqués dans des activités

terroristes ou associés à celles-ci. Le terrorisme, où que ce soit, porte atteinte à la sécurité de tous, partout. Nous devons tirer parti de la dynamique actuelle et redoubler d'efforts pour éliminer Daech et ses affiliés ainsi que d'autres groupes terroristes. La communauté internationale doit saisir cette occasion et agir maintenant.

M^{me} Jacobs (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov, le Directeur exécutif par intérim Chen et M. Ewi de leurs exposés instructifs.

Nous demeurons redevables à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, au Bureau de lutte contre le terrorisme et à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour leur important travail d'analyse de la menace terroriste qui ne cesse d'évoluer. Aujourd'hui, nous avons entendu que Daech continue de représenter une menace importante pour la stabilité mondiale. La pression de la lutte antiterroriste a limité les activités du groupe ces dernières années, mais les gains obtenus sont fragiles et inégalement répartis, puisqu'il reste capable de s'étendre, notamment en Afrique subsaharienne, comme l'a dit M. Ewi aujourd'hui. Les événements survenus récemment en Afghanistan ont révélé les défis de sécurité bien réels auxquels nous sommes confrontés. Daech-Khorassan continue de prendre pour cible des Afghans innocents, en particulier les communautés minoritaires, tandis qu'Al-Qaïda provoque la souffrance de milliers de personnes. Nous avons tous un intérêt commun à utiliser tous les leviers à notre disposition pour lutter contre Al-Qaïda, Daech et les autres groupes terroristes en Afghanistan.

Malgré sa défaite territoriale et les récentes opérations couronnées de succès contre ses dirigeants, Daech continue de poser une menace réelle en Iraq et en Syrie, son cœur stratégique. Cela montre toute l'importance de la Coalition mondiale contre Daech et la nécessité de travailler ensemble pour garantir la défaite totale de Daech partout dans le monde. Le Royaume-Uni accueille la cellule de communication de la Coalition mondiale contre Daech, qui lutte contre la propagande de Daech et ses messages de destruction et de haine. En ce mois où nous marquons le huitième anniversaire des crimes de Daech contre la communauté yézidie, le Royaume-Uni souligne également son appui à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et aux efforts internationaux visant à traduire en justice les auteurs de violences associés à Daech.

Nous continuons d'appuyer la lutte contre Daech alors qu'il s'étend à de nouvelles régions. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les affiliés africains de Daech gagnent en importance et sont responsables d'une proportion de plus en plus grande des violences dont Daech revendique la responsabilité. L'interconnectivité entre les affiliés représente également une tendance inquiétante et amplifie la menace que ceux-ci font peser. Daech est opportuniste et continuera de tirer parti des griefs préexistants et de prendre pour cible les personnes les plus susceptibles de rejoindre leur cause, à savoir les jeunes, les personnes marginalisées et les personnes privées de leurs droits. Les interventions purement sécuritaires ont donc leurs limites. Nous devons œuvrer au renforcement de la résilience au sein des communautés et en partenariat avec la société civile pour lutter contre la propagande terroriste et les autres formes d'influence.

Enfin, dans la lutte contre le terrorisme, nous devons tous veiller à protéger et à promouvoir les droits humains, les libertés fondamentales et l'état de droit au moyen d'une approche qui tient compte des questions de genre, si nous voulons que nos efforts collectifs soient réellement efficaces.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Chine, Présidente du Conseil de sécurité, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Chen de leurs exposés, ainsi que M. Ewi de ses éclairages, perspectives et recommandations.

Nous félicitons l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme des efforts collectifs qu'ils ont déployés en vue de compiler le quinzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2022/576). Nous nous félicitons également des efforts constants menés par les entités des Nations Unies chargées de la lutte contre le terrorisme, afin d'aider les États Membres à lutter contre la menace du terrorisme dans le monde.

Les opérations militaires en cours et autres stratégies visant à affaiblir les capacités opérationnelles de la structure centrale de Daech, ainsi que de ses affiliés et réseaux dans le monde, se sont avérées efficaces.

Cependant, le groupe a montré qu'il était capable de s'adapter et de rester résilient en étendant ses réseaux violents à travers le monde, notamment sur le continent africain. Le Kenya est particulièrement préoccupé par le fait que Daech continue de diversifier ses sources de revenus, ce qui lui permet sur le long terme de recruter et de radicaliser des personnes, de disséminer et de gérer ses réseaux, de financer des combattants étrangers et de planifier et d'exécuter des attaques complexes dans plusieurs régions du continent. Au Sahel et dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, le groupe cherche à exploiter les vulnérabilités et les situations de conflit pour étendre son territoire, menaçant ainsi la sécurité de la région. Dans la Corne de l'Afrique, le groupe terroriste basé en Somalie et affilié à Al-Qaida, les Chabab, garde la mainmise sur ses activités transnationales. Plusieurs pays, dont le mien, le Kenya, ont subi les atrocités insensées commises par ce groupe terroriste. L'attaque éhontée menée récemment par les Chabab dans le sud-est de l'Éthiopie montre la détermination opportuniste de ce groupe à continuer de diffuser son idéologie dangereuse au-delà des frontières.

De plus, nous sommes particulièrement préoccupés par la vague de violences que Daech et ses affiliés infligent aux travailleurs humanitaires et aux organismes chargés de la sécurité, ainsi que par les atrocités effroyables commises contre des civils innocents. Dans ce contexte, je voudrais souligner cinq mesures que nous jugeons indispensables aux efforts déployés en Afrique et dans le monde pour contrer la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales.

Premièrement, il convient de multiplier les initiatives de renforcement des capacités et de maintenir une collaboration soutenue afin de remédier aux conditions propices à la recrudescence du terrorisme et de l'extrémisme violent. Ces initiatives doivent s'appuyer sur des programmes de lutte contre le terrorisme spécialement conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays, notamment ceux en situation de conflit ou sortant d'un conflit. Notre priorité à cet égard doit être de renforcer les institutions de l'État, notamment en matière de gestion des frontières et d'application de la loi, en vue d'accroître la résilience face aux activités terroristes et de reprendre les territoires contrôlés par les groupes terroristes.

Deuxièmement, nous encourageons l'intégration des groupes vulnérables et des victimes du terrorisme dans la lutte contre ce fléau. Cela permettra d'améliorer l'efficacité des outils de réintégration, tels que les conseils

psychologiques, les programmes de formation et la fourniture des compétences nécessaires aux ex-combattants souhaitant exercer une activité indépendante.

Troisièmement, il faut renforcer les partenariats et la collaboration en matière de lutte contre le terrorisme entre les bureaux régionaux du Bureau de lutte contre le terrorisme et les pays de la région, par le biais de messages contrant les discours terroristes et d'une participation soutenue à la mise en œuvre de programmes et de projets visant à limiter la propagation de la menace.

Quatrièmement, les groupes terroristes continuent de percevoir des impôts illégaux, de demander des rançons et de se livrer au commerce illicite des ressources naturelles et à la contrebande afin de se constituer des sources de revenus. Nous appelons au renforcement de la coopération, notamment entre les États de la région, pour mettre en place des stratégies destinées à désorganiser et à combattre les flux financiers illicites transfrontières qui sont exploités par les groupes terroristes à des fins de financement.

Cinquièmement, les groupes terroristes doivent prendre conscience que le prix à payer pour leurs actes est élevé. À cet égard, le Conseil de sécurité doit déployer tous ses outils de lutte contre le terrorisme, y compris les régimes de sanctions applicables à tous les groupes, entités et individus terroristes, de manière égale, et éviter les politiques de deux poids, deux mesures.

Pour terminer, je réaffirme l'attachement inconditionnel du Kenya à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Voronkov et M. Weixiong Chen, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de leur analyse détaillée de la situation dans le domaine de la lutte contre Daech. Nous avons également écouté avec intérêt les observations formulées par M. Martin Ewi.

Nous souscrivons à bon nombre des évaluations contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/576) sur la menace que représente Daech. Pour notre part, nous voudrions faire les observations suivantes.

La Russie est en première ligne de la lutte contre le terrorisme. Ayant traversé les épreuves des années 90, nous avons accumulé une vaste expérience, parfois triste, mais qui nous permet de répondre efficacement aux défis d'aujourd'hui. Nous remplissons de manière responsable toutes nos obligations et avons l'intention de continuer d'aider les États à lutter contre le terrorisme

international, notamment en versant des contributions financières au Bureau de lutte contre le terrorisme, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et aux mécanismes régionaux spécialisés. Nous continuerons de promouvoir la coopération multilatérale et bilatérale, mais uniquement avec les pays qui entendent réellement lutter contre les terroristes, plutôt que de les ménager ou même de financer leurs activités.

Nous devons éliminer complètement les derniers bastions du terrorisme international en Syrie et mettre fin à la présence de Daech et d'autres groupes terroristes sur le sol syrien. Pour l'instant, ils sont retranchés dans des zones non contrôlées par le Gouvernement syrien. Pas plus tard que le 4 août dernier, lors d'une patrouille dans le ciel syrien, des équipages des forces aériennes et spatiales russes ont identifié et éliminé un groupe de terroristes de Liwa Shuhada Al-Qaryatayn. Cette milice terroriste est basée dans la région de Tanf, qui est sous le contrôle de l'armée des États-Unis. Le retrait des forces d'occupation des États-Unis du territoire syrien signifierait l'élimination rapide et irréversible de la présence terroriste dans ce pays qui a tant souffert, ainsi que des foyers terroristes dans les États voisins.

Au Conseil, lors des discussions consacrées aux rapports du Secrétaire général sur les menaces posées par Daech, nous avons évoqué à maintes reprises la nécessité d'empêcher que des armes ne tombent entre les mains de terroristes. Nous nous devons de relever que le dernier rapport en date fournit des informations actualisées à ce sujet. Il indique notamment que certains groupes terroristes et radicaux ont appelé leurs membres à tirer parti des événements en Ukraine pour se procurer des armes facilement disponibles qui affluent de manière incontrôlée vers Kiev depuis les États occidentaux. À cet égard, le rapport souligne les risques croissants d'attaques terroristes commises par des loups solitaires en Europe.

Nous jugeons indispensable de nous attarder sur cette question aujourd'hui. L'Ukraine a désormais rejoint les rangs de la Syrie, de l'Iraq, de la Libye et de l'Afghanistan. L'Ukraine reçoit un grand nombre d'armes, de munitions et de biens à double usage en provenance de l'Occident. Par le passé, l'afflux d'armes en Iraq et l'utilisation de terroristes à des fins géopolitiques ont conduit à l'émergence de Daech. Les livraisons d'armes à la Libye ont entraîné la propagation de la menace terroriste dans la majeure partie de l'Afrique. En Syrie, afin de renverser le Gouvernement légitime, l'Occident a apporté son appui et donné des armes à des terroristes mus par des considérations idéologiques, les qualifiant de combattants modérés de la liberté.

Au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afghanistan, les États-Unis et leurs satellites ont alimenté des forces d'opposition qui sont rapidement devenues des terroristes ou ont commencé à entretenir des liens étroits avec eux. En Ukraine, ils appuient et forment directement des formations nationalistes et néonazies. Tout comme les terroristes ont utilisé les conflits en Afghanistan, dans les Balkans, en Libye, en Iraq et en Syrie pour échanger des connaissances tactiques et renforcer les réseaux transnationaux, les néonazis et les suprémacistes blancs utilisent l'Ukraine comme laboratoire militaire. Et les États occidentaux font tout ce qu'ils peuvent pour favoriser cela, sans même s'en cacher.

Je voudrais ici dire quelques mots sur les politiques de deux poids, deux mesures. En 2021, le Congrès des États-Unis a tenté une nouvelle fois d'inscrire le tristement célèbre bataillon ukrainien Azov sur sa liste d'organisations terroristes. Auparavant, en 2015, la Chambre des représentants des États-Unis a apporté des modifications au projet de loi sur les crédits du Département de la défense afin d'empêcher que le budget militaire ne soit utilisé pour appuyer le bataillon Azov. Le Congrès a désigné cette formation comme une milice paramilitaire ukrainienne néonazie. En 2018, la Chambre des représentants a voté pour garantir qu'« aucun des fonds mis à disposition en vertu de cette loi ne puisse être utilisé pour fournir des armes, une formation ou toute autre assistance au bataillon Azov ».

Toutefois, après le lancement de l'opération militaire spéciale de la Russie, ce groupe idéologique sanguinaire est soudainement devenu la « brigade des héros de Marioupol ». Les autorités des États-Unis ont privilégié les gains géopolitiques à la lutte réelle contre le terrorisme et les diverses manifestations de l'extrémisme.

En Russie, le bataillon Azov est répertorié comme une organisation terroriste, et ce, pour de nombreuses raisons. Les membres de ce groupe qui se sont rendus à la partie russe ont commencé à livrer des témoignages. C'est apparemment la raison pour laquelle le régime de Kiev a lancé une frappe de précision contre son ancienne élite de combat dans un centre de détention situé à Ielenovka.

Il existe d'autres similitudes entre les événements au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afghanistan et la situation en Ukraine. Une partie des mercenaires, des néonazis, des extrémistes et des suprémacistes blancs qui se sont précipités en Ukraine depuis les quatre coins du monde occidental, s'ils survivent, acquerront

une expérience du combat et retourneront ensuite dans leur pays d'origine ou dans des pays tiers, tout comme l'ont fait les combattants terroristes étrangers après avoir combattu pour Daech. Une situation analogue s'est produite lorsque les derniers bandits de Tchétchénie ont fui vers l'Europe en tant que réfugiés politiques et ont ensuite commis des actes terroristes dans les pays où ils ont obtenu l'asile. Si certains doutent de mes propos, je les invite à consulter les nombreuses publications d'experts spécialisés émanant de sources occidentales.

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots sur les activités terroristes en Afghanistan. Nous avons entendu des représentants des États-Unis affirmer avoir éliminé le chef d'Al-Qaïda, Ayman Al-Zawahiri. C'est une excellente nouvelle, mais elle comporte au moins deux aspects. D'une part, si l'information est confirmée, il s'agira d'un succès incontestable des services spéciaux des États-Unis. D'autre part, cette nouvelle nous fait douter de la véracité des déclarations prétentieuses faites il y a un an par l'Administration des États-Unis, selon lesquelles les soldats des États-Unis auraient quitté l'Afghanistan après avoir atteint tous leurs objectifs en matière de lutte contre le terrorisme. Après 20 années de présence des forces des États-Unis et de l'OTAN, l'Afghanistan est au bord de la catastrophe humanitaire et les attaques de Daech se multiplient.

M^{me} Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov, le Directeur exécutif par intérim Chen et M. Ewi de leurs exposés très instructifs de ce matin.

Dans mes observations, je me concentrerai sur la question dont nous sommes saisis. Je pense que le rapport du Secrétaire général (S/2022/576) est sans ambiguïté : la menace que Daech et ses affiliés font peser sur la paix et la sécurité internationales continue de croître. L'attaque perpétrée par Daech contre la prison syrienne de Sinaa plus tôt cette année a rappelé de manière frappante que le groupe avait toujours la capacité de monter d'importantes attaques à la fois là-bas et en Iraq.

Nous partageons également les préoccupations exprimées par le Secrétaire général et M. Ewi dans cette salle aujourd'hui, s'agissant de la détérioration de la situation sur le continent africain. L'évaluation de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions selon laquelle deux des trois réseaux régionaux les plus actifs de Daech se trouveraient maintenant en Afrique est très inquiétante. Je tiens à remercier M. Ewi de son exposé très instructif sur les raisons de la croissance des affiliés de Daech en Afrique. C'est

quelque chose que nous ne pouvons pas ignorer, et il faut s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de ce phénomène.

En Afghanistan, les attaques revendiquées par l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIL-K) se poursuivent. Il y a eu trois attaques à Kaboul au cours de la semaine passée. L'une d'elles a tué et blessé des femmes et des enfants dans une mosquée chiite. L'EIL-K gagne aussi du terrain dans l'est et le nord du pays, et la portée géographique de ses activités s'étend.

L'Irlande condamne toutes les attaques perpétrées par Daech et ses affiliés, y compris le ciblage de femmes et d'enfants et de la communauté des Hazara en Afghanistan.

La clef pour contrer la menace terroriste mondiale consiste à combattre ses facteurs complexes, variés et contextuels. À cet égard, nous partageons les préoccupations du Secrétaire général quant au fait que l'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, particulièrement au Sahel, pourrait exacerber les fragilités et alimenter des dynamiques des conflits locaux susceptibles de favoriser la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent. Des réponses efficaces pour combattre et prévenir le terrorisme appellent par conséquent une action globale mobilisant l'ensemble de la société qui réponde aux griefs sous-jacents qui accroissent la vulnérabilité à la radicalisation. En rapport avec cette approche préventive, nous faisons nôtres également les observations de M. Ewi concernant un système d'alerte rapide pour le terrorisme en Afrique.

Comme le Secrétaire général le souligne, le respect des droits humains et le respect de l'état de droit sont des éléments essentiels d'une lutte efficace contre le terrorisme. Trop souvent, toutefois, les mesures antiterroristes sont détournées aux fins de réprimer la société civile et d'attenter aux droits humains et aux libertés, qui sont protégés par le droit international. De même, trop souvent, l'application du principe de responsabilité aux crimes de Daech, y compris les faits de violence sexuelle et fondée sur le genre, fait défaut. On laisse tomber les victimes et les personnes rescapées.

Nous saluons les efforts déployés par les États Membres et l'ONU, notamment l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, pour veiller à ce que les auteurs des crimes de Daech soient traduits en justice. Un espace civique ouvert, la protection des droits humains, la préservation

de l'action humanitaire et des réponses antiterroristes efficaces qui tiennent compte des questions de genre sont autant d'objectifs qui se renforcent mutuellement.

Nous félicitons à la fois le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Espagne pour l'initiative qu'a eue le Secrétaire général adjoint d'organiser la récente conférence de Malaga, première conférence internationale consacrée à la société civile et aux droits humains dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Nous attendons avec intérêt de voir la suite qui sera donnée aux nombreuses propositions positives qui ont été faites à la conférence, y compris celles émanant de la société civile.

Nous croyons comprendre également que le Secrétaire général est en train d'élaborer son rapport sur les moyens de mieux intégrer les considérations relatives aux droits humains et aux questions de genre dans l'action antiterroriste du système des Nations Unies. L'Irlande encourage des consultations larges avec les États Membres de l'ONU, les entités du Pacte mondial des Nations Unies et la société civile à cet égard.

L'Irlande n'a de cesse d'insister sur l'importance d'une approche tenant compte des questions de genre dans tous les aspects de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ce qui passe notamment par la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de lutte contre le terrorisme, ainsi que par la reconnaissance de l'incidence des inégalités structurelles entre les sexes. Nous voulons voir des preuves plus cohérentes et détaillées de la façon dont les considérations de genre orientent le travail des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme. L'Irlande se réjouit à la perspective de poursuivre le débat sur cette question à la toute première réunion d'information du Comité contre le terrorisme sur le genre, qui se tiendra plus tard dans l'année.

Nous souhaitons également dire au Directeur exécutif par intérim Chen que nous accueillons avec une satisfaction particulière la collaboration de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme avec l'International Peace Institute afin d'examiner comment les groupes extrémistes violents se servent de la notion de masculinité violente, et nous encourageons le Conseil à s'intéresser davantage à la question.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la détermination de l'Irlande à travailler avec toutes les délégations présentes autour de cette table pour prévenir et combattre pleinement le terrorisme et respecter nos devoirs et obligations en vertu du droit international.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Chen de leurs exposés et du travail qu'il accomplissent pour coordonner les efforts des Nations Unies dans ce domaine. Nous remercions également l'intervenant de la société civile, notamment d'avoir donné des informations sur l'Afrique.

Le Secrétaire général nous informe dans son rapport (S/2022/576) que la menace constituée par Daech et ses affiliés a continué de s'accroître au premier semestre de 2022. Nous sommes donc préoccupés par les activités du groupe en Afrique.

Toutefois, l'Afrique n'est pas le seul endroit à susciter l'inquiétude. Bien que nous ayons dit à maintes occasions qu'il importait d'empêcher l'Afghanistan de devenir un sanctuaire pour le terrorisme, Daech et les réseaux qui lui sont affiliés se trouvent être, d'après le rapport du Secrétaire général, très actifs en Afghanistan, ce qui va à l'encontre de l'accord de Doha. Il nous apparaît profondément préoccupant que Daech reste une menace persistante en Iraq et en Syrie, avec son aptitude à organiser des attaques complexes. En outre, la radicalisation dans les prisons, les camps et les centres de détention continue de poser problème. C'est pourquoi le rapatriement est important.

Nous savons que le rapatriement est un processus très complexe. Il doit tenir compte des considérations de sécurité, mais nous devons aussi apprendre les uns des autres et échanger nos pratiques optimales afin de le gérer comme il convient. C'est dans cet esprit que l'Albanie et d'autres pays des Balkans occidentaux abordent ce problème humanitaire. L'Albanie a déjà rapatrié des dizaines de femmes et d'enfants en provenance de camps syriens et irakiens, la dernière opération réussie ayant eu lieu il y a juste un mois. Nous faisons également nôtre l'appel du Secrétaire général à cet égard.

En même temps, nous devons nous attacher davantage à prévenir le terrorisme et à contrer le discours terroriste. Nous sommes conscients que Daech et ses affiliés continuent d'exploiter les conflits, la gouvernance défaillante, les turbulences politiques et les inégalités socioéconomiques pour recruter des adeptes et les inciter à commettre des attentats. Nous voyons aussi les répercussions de l'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, ce qui pourrait favoriser la propagation du terrorisme.

Compte tenu de ces défis, nous plaçons pour une approche globale, mobilisant l'ensemble de la société, une approche qui soit respectueuse des droits humains et soucieuse de l'égalité des gens, et nous nous félicitons de l'accent mis sur le dialogue interreligieux et interculturel

comme outil efficace dans la prévention et le traitement des causes profondes de la violence et de l'extrémisme. Nous estimons qu'il est crucial de faire échec à l'utilisation par les groupes terroristes de la religion et des discours de haine. Sur la base de sa propre expérience historique, l'Albanie considère que la promotion de la coexistence pacifique est essentielle pour contrer les discours porteurs de division entre les gens.

Les ramifications de l'extrémisme violent et de la radicalisation conduisant au terrorisme sont mondiales. C'est la raison pour laquelle nous devons poursuivre notre coopération internationale afin de combattre le financement du terrorisme et d'empêcher les groupes terroristes d'avoir recours aux nouvelles technologies pour financer leurs opérations. À cet égard, nous sommes satisfaits d'apprendre que le Groupe d'action financière a rejoint le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

Pour terminer, l'Albanie réaffirme son engagement en faveur de la lutte contre le terrorisme et continuera d'apporter un appui inconditionnel à l'ONU et aux autres acteurs mondiaux dans cette lutte.

M^{me} Kamboj (Inde) : Tout d'abord, je souhaite remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Chen de leurs exposés respectifs. Je remercie également M. Martin Ewi, de l'Institute for Security Studies, pour les éclairages qu'il a donnés.

Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général (S/2022/576) dont nous sommes saisis que les menaces terroristes sont à la hausse dans le monde entier. Nous sommes convaincus que le terrorisme dans une partie du monde menace la paix et la sécurité du monde entier. Par conséquent, notre réponse à ce défi mondial doit être unifiée, coordonnée et, surtout, efficace.

Le voisinage immédiat de l'Inde a récemment été le théâtre d'une série d'attaques terroristes. La série d'attentats perpétrés contre des lieux de culte de communautés minoritaires, notamment le récent attentat perpétré contre le gurudwara sikh de Kaboul le 18 juin, suivi de l'explosion d'une autre bombe près du même gurudwara le 27 juillet, est pour le moins préoccupante. Les récentes conclusions du rapport de l'Équipe de surveillance du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) (voir S/2022/419) font état d'une forte intensification de la présence de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIL-K) en Afghanistan et de sa capacité de mener des attaques. L'EIL-K, dont la base se trouverait en Afghanistan, continue de brandir la menace d'attentats terroristes contre d'autres pays. Les liens entre les groupes inscrits sur

la Liste tenue par le Conseil de sécurité, tels que Lashkar-e-Tayyiba et Jaish-i-Mohammed, ainsi que les déclarations provocatrices d'autres groupes terroristes opérant en dehors de l'Afghanistan, constituent une menace directe pour la paix et la stabilité de la région. Par conséquent, nous devons voir des progrès concrets s'agissant de garantir que ces terroristes et entités terroristes et leurs substituts ne reçoivent aucun appui, tacite ou direct, des sanctuaires de la terreur, qui sont également basés dans cette région.

Dans ce contexte, nous sommes déconcertés par le fait que, dans son rapport, le Secrétaire général ait choisi de ne pas prendre acte des activités de plusieurs groupes interdits par le Conseil dans cette région, en particulier ceux qui s'en sont pris à l'Inde à de nombreuses reprises. Le filtrage sélectif des contributions des États Membres est injustifié. Nous espérons que dans les prochaines éditions des rapports du Secrétaire général, les contributions de tous les États Membres seront traitées sur un pied d'égalité.

Le rapport du Secrétaire général souligne également que les groupes terroristes liés à Daech et à Al-Qaida gagnent en puissance en Afrique, et prennent pour cible les civils, en particulier les femmes et les enfants, ainsi que les membres des forces de sécurité et les soldats de la paix des Nations Unies. Nous nous félicitons des efforts déployés par les pays de la région, qui prennent des mesures pour lutter contre cette menace, et appelons la communauté internationale et l'ONU à appuyer ces efforts sans fixer de conditions.

L'expansion de Daech en Afrique appelle toute l'attention de la communauté internationale afin de veiller à ce que cette menace ne soit pas considérée isolément, car elle pourrait s'étendre à d'autres régions du monde également.

Les participants se souviendront peut-être que l'année dernière, à l'occasion des cérémonies marquant le vingtième anniversaire des ignobles attentats du 11 septembre 2001, le Ministre indien des affaires étrangères a formulé une série de suggestions pour lutter conjointement contre le terrorisme (voir S/2021/48). Sur la base de ces suggestions, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, l'utilisation croissante d'Internet et des plateformes de médias sociaux pour diffuser la propagande terroriste et extrémiste violente pose des problèmes aux gouvernements comme au secteur de la technologie. L'augmentation constante de l'utilisation des nouvelles technologies pour transférer et conserver des fonds, y compris les actifs virtuels, les échanges en ligne, les portefeuilles électroniques et les cryptomonnaies privées, ainsi que la mauvaise utilisation qui pourrait être faite

des technologies à double usage font courir le risque que les terroristes cherchent à détourner ces systèmes pour financer leurs activités et pour atteindre d'autres objectifs liés au terrorisme. Une discussion approfondie sur le sujet s'impose donc. Il me plaît par conséquent d'annoncer que l'Inde, en tant que Présidente du Comité contre le terrorisme, organisera une session spéciale à Mumbai et à Delhi les 28 et 29 octobre prochains, afin de jeter un coup de projecteur sur la nature de cette menace, les lacunes des États Membres en matière de capacités, ainsi que les meilleures pratiques, et d'envisager la voie à suivre pour faire face efficacement à cette menace. La réunion de haut niveau se déroulera en présentiel, et j'invite tous les collègues du Conseil à y participer. Les invitations officielles seront envoyées par la présidence dans le courant du mois.

Deuxièmement, pour vaincre le terrorisme, il faut faire preuve d'une volonté politique. Il ne peut y avoir de justification aux actes terroristes, et encore moins de glorification des terroristes, une tendance que nous avons malheureusement observée ces dernières années dans certaines régions du monde. Il ne doit pas y avoir de deux poids, deux mesures dans le traitement des terroristes. Nous devons nous abstenir d'étiqueter le terrorisme en fonction de ses motivations, ce qui ne fera que permettre aux forces opportunistes de justifier certaines activités terroristes, à leur convenance.

Troisièmement, pour que les comités des sanctions fonctionnent bien, ils doivent être plus transparents, plus responsables et plus objectifs. Il faut mettre fin à la pratique consistant à bloquer les demandes d'inscription sur la Liste ou à les mettre en attente sans aucune raison. Il est très regrettable que des propositions d'inscription sérieuses et fondées sur des preuves factuelles concernant certains des terroristes les plus notoires du monde soient mises en attente. Le deux poids, deux mesures et la politisation constante entament la crédibilité du régime de sanctions, qui n'a jamais été aussi faible. Nous espérons que tous les membres du Conseil de sécurité pourront se prononcer d'une seule voix, le plus rapidement possible, s'agissant de cette lutte collective contre le terrorisme international.

Quatrièmement, il convient de s'attaquer aux liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. En Inde, nous avons fait l'expérience directe de syndicats du crime qui se risquent à commettre des actes terroristes et qui, immédiatement après, bénéficient de l'hospitalité de l'État dans un pays voisin, bien qu'ils soient inscrits sur la Liste du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes,

entreprises et entités qui leur sont associés. Une telle hypocrisie doit être dénoncée collectivement à l'heure où la menace terroriste plane sur chacun de nos pays.

Cinquinièmement, nous devons appuyer les efforts de renforcement des capacités déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme et renforcer son autonomie. L'Inde appuie ces efforts en apportant un soutien financier et des ressources aux programmes du Bureau qui visent à lutter contre le financement du terrorisme et à prévenir les mouvements terroristes. Nous appelons une fois encore à fournir un soutien financier plus important et des ressources suffisantes au Bureau de lutte contre le terrorisme à partir du budget ordinaire de l'ONU.

L'Inde subit la menace terroriste depuis des décennies et a appris à la combattre avec une volonté, fermeté et détermination. Nous espérons que la communauté internationale fera front commun pour faire face à une telle menace pour l'humanité en appliquant une politique de tolérance zéro.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Voronkov, le Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), M. Chen, et M. Martin Ewi, de l'Institute for Security Studies.

Le Mexique note avec une préoccupation particulière la présence active de Daech comme d'Al-Qaida en Afrique. Selon le *Global Terrorism Index* (L'indice mondial du terrorisme) 2022, les décès dus au terrorisme au Sahel ont été multipliés par 10 depuis 2007, ce qui fait de cette région le nouvel épice du terrorisme. Cette situation est aggravée par d'autres phénomènes complexes, tels que la forte croissance démographique, le manque de nourriture et d'eau, les changements climatiques et la faiblesse de l'état de droit.

L'indice souligne qu'en 2021, l'Afrique subsaharienne représentait 48 % du nombre total de décès dus au terrorisme dans le monde. Quatre des neuf pays ayant connu la plus forte augmentation du nombre de décès dus au terrorisme se trouvaient également en Afrique subsaharienne, à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger et la République démocratique du Congo.

Ces chiffres sont préoccupants et mettent en évidence la nécessité croissante de prendre des mesures qui soient conformes au droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, afin de faire face de manière globale à la menace que représente le fléau

du terrorisme. Nous réaffirmons que les invocations abusives de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies pour recourir à la force contre les terroristes sont inadmissibles et contraires au droit international.

La situation en Afghanistan est également une source de préoccupation. En 2021, l'Afghanistan était le pays le plus touché par le terrorisme. Nous réaffirmons la nécessité de veiller à ce que l'Afghanistan ne soit pas utilisé comme une tremplin ou un refuge pour les groupes terroristes.

Les éléments susmentionnés renforcent l'importance de se doter d'une démarche préventive plus efficace, qui insiste sur le développement durable et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qui accorde une attention particulière à la protection des femmes, des enfants et des minorités en général. Réparer le tissu social contribue à créer les conditions nécessaires pour éviter les phénomènes de radicalisation, notamment au sein des groupes les plus vulnérables de la société.

Pour terminer, nous tenons à remercier le Secrétaire général et les équipes du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la DECT d'avoir accédé à la demande du Mexique en incorporant pour la première fois dans leur rapport une référence au rôle joué par la masculinité dans les groupes terroristes et à la manière dont les groupes et réseaux terroristes interagissent avec les sociétés. Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, cette dimension est indispensable si nous voulons adopter des approches plus efficaces pour prévenir et contrer l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Nous saluons également la publication conjointe, par la DECT et l'Institut international pour la paix, d'un rapport examinant comment les extrémistes violents exploitent les masculinités et comment ils interagissent avec les acteurs étatiques, y compris les institutions antiterroristes. Nous espérons que le Conseil et l'Assemblée seront disposés à examiner plus avant cette question, afin de disposer d'un programme de travail de prévention plus robuste, qui aboutisse à une politique de genre véritablement transversale et soit ancré dans la protection des droits humains, élément fondamental de la lutte antiterroriste.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov, le Directeur exécutif par intérim Weixiong Chen et M. Martin Ewi, et je félicite le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction

exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) des efforts importants qu'ils déploient pour promouvoir la coopération internationale antiterroriste.

Le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2022/576) indique que, en matière de lutte contre le terrorisme, la situation internationale demeure grave. L'État islamique continue de mener des attaques terroristes pour tenter de regagner de l'influence, et il continue d'infiltrer l'Afrique, en profitant de l'instabilité des conditions politiques et de sécurité, de l'intensification des conflits économiques et sociaux, alimentée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres éléments de la conjoncture actuelle, pour attiser les griefs et recruter de nouveaux membres. Un grand nombre de combattants terroristes étrangers présents depuis longtemps dans les zones de conflit posent un risque de sécurité de plus en plus grave. Nous devons tenir compte de l'évolution de la lutte contre le terrorisme et faire le bilan des enseignements tirés afin de renforcer la capacité de tous les pays à contenir et combattre efficacement les menaces terroristes mondiales.

La Chine souhaite insister sur les quatre points ci-après. Premièrement, la lutte contre le terrorisme exige une approche globale pour remédier aussi bien à ses symptômes qu'à ses causes profondes. Les efforts antiterroristes doivent s'attacher à recourir de manière intégrée à des moyens politiques, économiques et judiciaires, s'employer à éliminer les causes profondes du terrorisme, et entamer la capacité des organisations terroristes à mener des attaques et à recruter de nouveaux membres. La coopération antiterroriste internationale doit s'attacher à venir à bout des défis que sont l'utilisation abusive d'Internet et des nouvelles technologies par les terroristes, la diversification du financement du terrorisme et la convergence de l'extrémisme terroriste et de la criminalité transnationale organisée, tout en aidant les pays à améliorer leur partage de renseignement et d'expériences, ainsi que leur coopération judiciaire. Un grand nombre de combattants terroristes étrangers sont présents depuis longtemps en Syrie, en Iraq et dans d'autres pays, et des solutions doivent être trouvées dans les meilleurs délais pour leur rapatriement. Il convient de veiller à renforcer l'éducation et l'emploi des jeunes, de manière à empêcher les jeunes d'être attirés par des idéologies extrémistes et violentes.

Deuxièmement, nous devons promouvoir avec énergie le renforcement des capacités antiterroristes, en nous attachant à aider les pays en développement, notamment les pays africains, à améliorer leurs moyens

en la matière. Le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et les autres organismes des Nations Unies chargés de la lutte antiterroriste doivent optimiser l'allocation des ressources, tenir compte des besoins de chaque pays, concentrer leurs efforts et leurs ressources sur le renforcement des capacités antiterroristes, aider les pays en développement à améliorer leurs capacités en la matière dans les domaines législatif, judiciaire et répressif, et accroître l'efficacité des actions préventives contre le terrorisme.

Le rapport du Secrétaire général indique que deux des trois réseaux les plus actifs de l'État islamique se trouvent en Afrique. Lorsqu'ils ajustent leurs déploiements militaires en Afrique, les pays extérieurs à la région doivent éviter de créer un vide sécuritaire, et renforcer la communication et la coordination avec les pays africains afin d'étudier les moyens de surmonter, dans le cadre de l'ONU, les difficultés de logistique, de financement et de renforcement des capacités auxquelles les opérations antiterroristes africaines sont confrontées.

Troisièmement, il convient de ne pas recourir à la politique du deux poids, deux mesures dans la lutte contre le terrorisme. Il n'y a pas de bons ou de mauvais terroristes. La lutte contre le terrorisme doit se défaire des considérations géopolitiques et des préjugés idéologiques. Tous les pays doivent honorer leurs obligations et appliquer strictement les mesures de sanctions énoncées par le Conseil contre les organisations et individus inscrits sur la Liste. Une lutte antiterroriste sélective, le fait de tolérer, voire d'exploiter, les organisations terroristes à des fins géopolitiques, et l'instrumentalisation de la lutte contre le terrorisme compromettent sérieusement l'efficacité de la coopération antiterroriste internationale.

La communauté internationale doit accorder la même attention aux attaques terroristes partout dans le monde. Depuis le retrait soudain des forces étrangères d'Afghanistan, la présence de forces terroristes dans le pays ne cesse d'avoir des répercussions sur la sécurité régionale. La récente vague d'attaques terroristes menées par l'État islamique en Afghanistan est inquiétante. La communauté internationale doit rester très attentive à l'État islamique, à Al-Qaida, au Mouvement islamique du Turkestan oriental et aux autres forces terroristes actives, et s'attacher à les combattre.

Quatrièmement, les actions antiterroristes doivent être conformes au droit international et respecter la souveraineté de tous les pays. La Chine est favorable à une coopération antiterroriste internationale ancrée dans

l'égalité et le respect mutuel. Dans le même temps, les opérations de lutte contre le terrorisme doivent être menées dans le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. L'élimination ciblée de terroristes par des frappes armées ne doit porter atteinte ni à la souveraineté, ni à l'intégrité territoriale des pays concernés.

Ces 20 dernières années, la pratique antiterroriste de la communauté internationale a montré que nous ne pouvons pas nous reposer uniquement sur des moyens militaires pour combattre le terrorisme. Les interventions militaires menées au nom de la lutte antiterroriste, de même que les violations flagrantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'autres pays, ne feront que provoquer des désastres plus graves encore, nuire aux civils innocents, et même fournir un terrain propice à l'expansion et à la propagation des forces terroristes.

La Chine participe activement à la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Par le truchement du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, elle aide le Bureau de lutte contre le terrorisme et la DECT à mettre en œuvre des projets

de coopération visant à appuyer les pays en développement, en particulier les pays africains, en prodiguant des formations à la lutte antiterroriste, en fournissant des matériels et équipements pédagogiques sur le sujet, et en organisant des séminaires consacrés à la coopération antiterroriste transfrontalière, afin de renforcer leur capacité à prévenir et combattre le terrorisme. Nous entendons continuer de prendre des mesures concrètes pour aider l'Afrique, l'Asie centrale et d'autres pays en première ligne, afin de renforcer leurs capacités antiterroristes et de contribuer à lutter efficacement contre la menace terroriste et à maintenir la paix et la sécurité régionales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste. Je renouvelle les remerciements de la Chine à nos intervenants, le Secrétaire général adjoint Voronkov, M. Chen et M. Ewi, pour leurs importantes contributions à notre séance aujourd'hui.

La séance est levée à 12 h 10.